

Comprendre les exigences en matière d'assurance pour les travailleurs autonomes au Québec

Publié le 8 juin 2025 15 min de lecture



Le guide ultime de l'assurance pour les travailleurs autonomes au Québec

Être travailleur autonome au Québec signifie assumer ses propres besoins en matière d'assurance (Source: [accesconseil.com](https://www.accesconseil.com)). Contrairement aux employés, les entrepreneurs indépendants n'ont pas d'avantages sociaux offerts par l'employeur, il est donc essentiel de souscrire une couverture privée pour protéger sa santé, ses revenus et ses actifs (Source: [accesconseil.com](https://www.accesconseil.com))(Source: [trushieldinsurance.ca](https://www.trushieldinsurance.ca)). Une maladie inattendue, une blessure ou des litiges avec les clients peuvent rapidement compromettre votre entreprise et vos moyens de subsistance. Par exemple, Croix Bleue avertit les travailleurs autonomes de prévoir « les conséquences d'une maladie ou d'un accident imprévu qui vous empêche de travailler » (Source: qc.bluecross.ca). Le régime public d'assurance maladie du Québec (RAMQ) couvre

les services médicaux et hospitaliers essentiels sans frais directs (Source: ramq.gouv.qc.ca), mais il ne paie pas la plupart des soins dentaires, des soins de la vue ou des médicaments non couverts. Par conséquent, la plupart des [travailleurs autonomes au Québec](#) **complètent la RAMQ avec des régimes d'assurance maladie privés** qui couvrent les lacunes (médicaments, soins dentaires, lunettes, services paramédicaux, etc.) (Source: qc.bluecross.ca)(Source: ramq.gouv.qc.ca).

Types d'assurance pour les travailleurs autonomes au Québec

- **Assurance maladie publique (RAMQ)** – Tous les résidents permanents du Québec sont admissibles au régime provincial d'assurance maladie (Source: ramq.gouv.qc.ca). La RAMQ paie la plupart des visites chez le médecin, les soins hospitaliers et les chirurgies sans frais (Source: ramq.gouv.qc.ca). Selon la loi, chaque résident du Québec doit également avoir une assurance médicaments (Source: ramq.gouv.qc.ca) – soit par le biais d'un régime privé, soit par le régime public d'assurance médicaments. (Les travailleurs autonomes souscrivent généralement à un **régime d'assurance médicaments privé** ou à une couverture de médicaments, car l'assurance médicaments publique de la RAMQ n'est destinée qu'à ceux qui n'ont pas de régime privé (Source: ramq.gouv.qc.ca).) À noter que la RAMQ n'offre **aucune couverture dentaire ou de la vue** sauf pour des groupes spécifiques (enfants, bénéficiaires de l'aide sociale). De nombreux travailleurs autonomes obtiennent des régimes d'assurance maladie privés supplémentaires pour les soins dentaires, orthodontiques, les examens de la vue, etc.
- **Assurance maladie/dentaire/vision privée** – Ces régimes individuels ou collectifs comblent les lacunes de la RAMQ. Des assureurs comme Croix Bleue du Québec, Desjardins et Sun Life offrent des régimes d'assurance maladie personnels qui remboursent un pourcentage des visites dentaires, des médicaments sur ordonnance, des examens de la vue/lunettes, des traitements paramédicaux (physiothérapie, etc.), et parfois des frais de voyage ou de soins à domicile (Source: qc.bluecross.ca) (Source: desjardins.com). Par exemple, les régimes individuels de Croix Bleue du Québec sont offerts en paliers (Essentiel, Complet, Optimal) avec un remboursement de 60 à 80 % et des options complémentaires facultatives pour les frais dentaires et de médicaments (Source: hellosafe.ca). Les régimes d'assurance maladie personnels de Desjardins regroupent l'assurance dentaire, vision et voyage dans une couverture standard (Source: hellosafe.ca). Ces régimes vous permettent souvent de personnaliser les franchises et les limites. **Conseil** : Comparez les fournisseurs et renseignez-vous sur les franchises, les maximums annuels et le traitement des réclamations en ligne.
- **Assurance invalidité** – Cette **assurance remplacement de revenu** verse une prestation mensuelle si une maladie ou une blessure vous empêche de travailler. Pour les travailleurs autonomes, l'assurance invalidité privée (invalidité de longue durée) est cruciale car il n'y a pas de régime d'employeur ni de remplacement de salaire garanti par le gouvernement. La couverture paie

généralement 60 à 70 % de votre revenu jusqu'à un plafond. Par exemple, les polices d'assurance invalidité individuelle de SSQ/Beneva sont hautement personnalisables (avec des avenants facultatifs pour la protection contre l'inflation, l'invalidité partielle, etc.) et peuvent verser jusqu'à environ 6 000 \$ par mois (Source: hellosafe.ca). Sun Life et Manulife offrent des régimes d'assurance invalidité privés similaires pour les travailleurs autonomes. **Important** : Les primes d'assurance invalidité personnelle ne sont **pas déductibles d'impôt** (Source: mileiq.com), mais les prestations reçues sont généralement non imposables (puisque vous payez la prime avec des dollars après impôt (Source: mileiq.com)). (En revanche, les paiements de primes *peuvent* être déduits comme frais médicaux ou frais d'entreprise s'ils sont structurés comme un Régime de services de santé professionnels (Source: mileiq.com).)

- **Assurance responsabilité civile (responsabilité civile générale et responsabilité professionnelle)** – L'assurance *responsabilité civile générale* (responsabilité civile commerciale) couvre les réclamations de tiers pour des blessures corporelles ou des dommages matériels survenant dans le cadre de votre entreprise (par exemple, un client glisse et tombe à votre bureau à domicile). L'assurance *responsabilité professionnelle* ou Erreurs et Omissions (E&O) est cruciale pour les travailleurs autonomes basés sur les services (consultants, [designers](#), professionnels de l'informatique, comptables, etc.). Elle vous protège si un client prétend qu'une erreur ou une omission dans votre travail lui a causé une perte financière. La responsabilité professionnelle est « essentielle pour les pigistes dans des domaines comme la conception web et graphique, le marketing, le conseil en TI, [et] la photographie » (Source: trushieldinsurance.ca). Les polices peuvent couvrir les frais de défense juridique, les règlements et les jugements jusqu'à la limite (souvent 1 à 2 millions de dollars). Au Québec, de nombreux ordres professionnels (architectes, ingénieurs, comptables, etc.) exigent une assurance E&O par règlement.
- **Assurance responsabilité civile cybernétique** – Pour les travailleurs autonomes axés sur la technologie ou toute entreprise gérant des données clients, une police d'*assurance cyber* est recommandée. La responsabilité civile cybernétique couvre les dépenses découlant des violations de données ou des cyberattaques, y compris les coûts de notification de violation, la surveillance du crédit pour les clients affectés et les frais juridiques (Source: zensurance.com). Comme l'explique Zensurance, si un pirate informatique compromet vos données clients, l'assurance cyber « peut couvrir les frais de notification aux clients, les frais juridiques et les frais de gestion des risques » (Source: zensurance.com). Ceci est particulièrement important pour les [consultants en TI](#), les [développeurs web](#), ou toute personne stockant des données sensibles en ligne.
- **Assurance interruption des activités** – Si un incendie, une inondation ou un autre péril couvert vous oblige à suspendre vos activités, l'assurance interruption des activités peut remplacer le revenu perdu ou payer les dépenses courantes. Cette couverture est généralement un avenant à l'assurance des biens ou à l'assurance entreprise à domicile. Pour les travailleurs autonomes à domicile, un avenant « travail à domicile » peut inclure la couverture d'interruption. Beneva (SSQ) note que

l'assurance travail à domicile couvre non seulement votre équipement et votre responsabilité, mais « couvre votre responsabilité civile, l'interruption de vos activités ainsi que les comptes clients, les documents de valeur et les honoraires professionnels » (Source: beneva.ca). En pratique, cela signifie que si vous ne pouvez pas travailler temporairement en raison d'une perte couverte, vos coûts fixes (loyer, services publics, paiements de prêts) et/ou la perte de revenu peuvent être remboursés.

Contexte légal et réglementaire pour les travailleurs autonomes au Québec

- **Enregistrement et statut de l'entreprise** : Au Québec, les travailleurs autonomes opèrent généralement en tant qu'entrepreneurs individuels ou sous un enregistrement d'entreprise. Vous devez [déclarer vos revenus de travailleur autonome à Revenu Québec et à l'ARC, et vous inscrire aux TPS/TVQ](#) si vos revenus dépassent les seuils des petits fournisseurs. Si vous [vous incorporez](#), vous pourriez avoir accès à des options d'assurance collective, mais en tant que professionnel indépendant (non incorporé), vous comptez principalement sur des régimes individuels.
- **Couverture de santé publique (RAMQ)** : Tous les résidents du Québec qui vivent dans la province au moins 183 jours par an sont automatiquement admissibles à la RAMQ (Source: ramq.gouv.qc.ca). Le régime public de la RAMQ (« Carte Soleil ») paie les services médicaux essentiels et les soins hospitaliers. Chacun doit également avoir une assurance médicaments (Source: ramq.gouv.qc.ca) – puisque la plupart des travailleurs autonomes n'ont pas de régime d'employeur, ils souscrivent à un régime d'assurance médicaments privé. Si vous avez accès à un régime collectif (par exemple, par l'intermédiaire d'un conjoint), vous devez vous y inscrire pour les médicaments et couvrir vos personnes à charge (Source: ramq.gouv.qc.ca).
- **Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et AE** : Le Québec administre ses propres prestations parentales/de maternité par le biais du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Les résidents admissibles peuvent recevoir des prestations de congé de maternité, de paternité et parental payées via le RQAP. Les travailleurs autonomes peuvent choisir de participer au RQAP en versant des cotisations ; sinon, ils peuvent opter pour le programme fédéral des **Prestations spéciales de l'AE** pour les travailleurs autonomes. Le programme d'AE du Canada permet aux travailleurs autonomes de recevoir des prestations de maternité, parentales, de maladie et de proches aidants (jusqu'à 55 % des gains assurables, maximum environ 695 \$/semaine en 2025) s'ils s'inscrivent à l'avance (Source: canada.ca). (Note : si vous vivez au Québec, les prestations de grossesse et parentales sont gérées par le RQAP plutôt que par l'AE fédérale (Source: canada.ca).)

- **Régime de rentes du Québec (RRQ) :** Les travailleurs autonomes doivent cotiser au RRQ sur leurs revenus (parts employeur et employé) une fois que leurs gains dépassent 3 500 \$ par anrrq.gouv.qc.ca. Les cotisations financent les rentes de retraite, d'invalidité et de survivants. Si vous avez suffisamment cotisé, vous et votre famille pourrez recevoir des prestations d'invalidité ou de retraite du RRQ à l'avenirrrq.gouv.qc.ca.
- **CNESST (Sécurité au travail) :** Par défaut, les travailleurs autonomes ne sont **pas couverts** par les lois québécoises sur l'indemnisation des accidents du travail et la santé au travail (Source: cnesst.gouv.qc.ca). Pour être couvert en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, un travailleur autonome doit demander une couverture personnelle facultative de la CNESST (Source: cnesst.gouv.qc.ca). Si vous n'optez pas pour cette couverture, vous n'auriez aucune protection de la CNESST en cas de blessure au travail. (Dans certains cas où un contrat de travailleur autonome ressemble à un emploi, la CNESST peut considérer la personne comme un employé et exiger une couverture (Source: cnesst.gouv.qc.ca).)
- **Assurance entreprise à domicile :** Si vous dirigez une entreprise depuis votre domicile, vérifiez votre police d'assurance habitation : elle ne couvre généralement qu'une petite partie des biens professionnels (souvent environ 2 000 \$) (Source: beneva.ca). Tout équipement substantiel (ordinateurs, outils, stock) nécessitera une couverture supplémentaire. Les courtiers d'assurance recommandent une police ou un avenant spécifique pour les « entreprises à domicile » qui étend la couverture responsabilité civile et biens au-delà des limites par défaut de l'habitation (Source: beneva.ca) (Source: beneva.ca).

Comparaison des assureurs et des régimes

- **Croix Bleue du Québec (Medavie) :** Offre les *Régimes Santé Complets* pour les particuliers (paliers Essentiel, Complet, Optimal). Ceux-ci remboursent 60 à 80 % des dépenses admissibles (Source: hellosafe.ca) et permettent des options complémentaires modulables (dentaire, médicaments sur ordonnance, maladies graves, vision, etc.) (Source: hellosafe.ca). Par exemple, avec Croix Bleue du Québec, vous pouvez ajouter des extras pour les maladies graves ou les soins dentaires ; leur régime Optimal inclut même une couverture voyage (Source: hellosafe.ca). Avantages : régimes hautement personnalisables, réclamations en ligne faciles et application mobile, soutien bien-être 24/7 et dépôt direct des remboursements (Source: hellosafe.ca). Inconvénients : pas de régime dentaire autonome (la couverture dentaire n'est disponible que via un avenant) et les régimes de base ont des prestations dentaires majeures limitées (Source: hellosafe.ca).
- **Beneva (SSQ Assurance/La Capitale) :** Beneva (formée par la fusion de SSQ et La Capitale) offre des assurances santé et invalidité privées. Ses régimes de santé individuels couvrent les bases et permettent des ajouts, et ils vendent des polices d'assurance *maladies graves* et d'*invalidité*.

L'assurance invalidité de SSQ est présentée comme « extrêmement flexible », avec des options (avenants) adaptées à vos besoins (Source: hellosafe.ca) et une prestation maximale allant jusqu'à 6 000 \$/mois (Source: hellosafe.ca). Cela la rend bien adaptée aux travailleurs autonomes à revenus élevés (médecins, avocats, consultants en TI) qui souhaitent une protection de revenu robuste (Source: hellosafe.ca). Beneva offre également des polices d'assurance biens/responsabilité civile pour les entreprises et les entreprises à domicile (voir leurs solutions d'assurance collective).

- **Desjardins Assurances** : Desjardins est un assureur majeur basé au Québec. Leur *Assurance santé personnelle* (qui inclut le dentaire) est conçue pour les travailleurs autonomes ou ceux qui n'ont pas d'avantages sociaux collectifs (Source: desjardins.com). Le régime standard inclut automatiquement la santé complémentaire (médicaments sur ordonnance), le dentaire, la vision et même l'assurance voyage (Source: hellosafe.ca). Avantages : large couverture avec des maximums élevés, portail de santé en ligne et assistance 24/7 (Source: hellosafe.ca). Inconvénients : les primes ont tendance à être plus élevées que la moyenne (les jeunes non-fumeurs paient de l'ordre de 100 à 150 \$/mois) (Source: hellosafe.ca), et les demandes doivent commencer le 1er ou le 15 du mois (pas de date de couverture immédiate) (Source: hellosafe.ca). Desjardins n'offre pas de soumission en ligne, les tarifs doivent donc être obtenus via un agent.
- **Sun Life** : Les régimes de santé personnels de la Sun Life sont offerts en trois paliers (De base, Standard, Optimal), tous gérables en ligne (Source: hellosafe.ca). Ces régimes couvrent les médicaments sur ordonnance, les services paramédicaux, les soins dentaires et l'hébergement à l'hôpital, avec une option complémentaire pour la vision. La Sun Life est reconnue pour son portail en ligne et son application faciles d'utilisation pour les réclamations. À titre indicatif, un Québécois de 30 ans pourrait payer environ 49 \$/mois pour un régime De base ou 108 \$/mois pour un régime Optimal (avec dentaire) (Source: hellosafe.ca). Avantages : traitement numérique des réclamations, option de chambres d'hôpital semi-privées, couverture paramédicale dans tous les régimes (Source: hellosafe.ca). Inconvénients : les voyages d'urgence et la vision ne sont pas inclus dans le régime De base, et chaque membre de la famille sur la police doit choisir le même niveau de régime (Source: hellosafe.ca).
- **Autres fournisseurs** : Manulife, Canada Vie et d'autres offrent également des assurances personnelles et commerciales pour les travailleurs autonomes. Les régimes ComboPlus de Manulife, par exemple, permettent des polices distinctes pour les médicaments seulement, le dentaire seulement, ou des polices combinées santé/dentaire. RBC Assurances offre des régimes d'invalidité autonomes avec une soumission facile. Il est judicieux de comparer les soumissions : les niveaux de couverture et les prix peuvent varier considérablement selon l'assureur et l'âge, le sexe et l'état de santé du preneur d'assurance (Source: hellosafe.ca)(Source: hellosafe.ca).

Programmes gouvernementaux pertinents pour les travailleurs autonomes au Québec

- **RAMQ (Assurance maladie publique) :** Comme mentionné, la RAMQ couvre les soins médicaux et hospitaliers pour les résidents (Source: ramq.gouv.qc.ca). Vous conservez votre carte d'assurance maladie tant que vous résidez au Québec. Si vous quittez la province plus de 183 jours par an, vous devez en informer la RAMQ, sous peine de perdre votre couverture (Source: ramq.gouv.qc.ca). (Une assurance voyage est fortement recommandée lorsque vous êtes hors province, car la RAMQ ne couvre les soins d'urgence aux États-Unis que pour une durée limitée.)
- **Assurance médicaments :** Selon la loi, tout résident du Québec doit avoir une assurance médicaments (Source: ramq.gouv.qc.ca). Les travailleurs autonomes souscrivent généralement à un régime d'assurance médicaments privé, collectif ou individuel. Seuls ceux qui n'ont aucune couverture privée peuvent s'inscrire au régime public d'assurance médicaments de la RAMQ (Source: ramq.gouv.qc.ca).
- **Prestations parentales et pour proches aidants :** Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) offre des prestations de congé de maternité, de paternité et parental rémunérées. Les travailleurs autonomes peuvent s'inscrire volontairement au RQAP pour y avoir accès. Si vous choisissez de ne pas le faire, vous pouvez adhérer au programme d'assurance-emploi (AE) du Canada pour les travailleurs autonomes afin de recevoir des prestations de maternité ou parentales de l'AE (Source: canada.ca). (Note : dans le cadre de l'AE, le taux de prestation est de 55 % de votre rémunération assurable moyenne, jusqu'à un plafond – qui est d'environ 695 \$ par semaine en 2025 (Source: canada.ca).) Le Québec (contrairement aux autres provinces) n'utilise pas l'AE pour le congé parental, mais s'appuie plutôt sur le RQAP (Source: canada.ca). Il existe également des prestations spéciales de l'AE pour les travailleurs autonomes qui ont besoin de congés pour maladie, pour soins de compassion ou pour prendre soin d'enfants gravement malades.
- **Régime de rentes du Québec (RRQ) :** Vous devez cotiser au RRQ sur vos revenus de travail autonome (jusqu'à 72 ans) rrq.gouv.qc.ca. Ces cotisations sont déductibles d'impôt et vous donneront droit à des prestations de retraite, d'invalidité et de survivant du RRQ à l'avenir. (Si vous devenez invalide, vous pourriez avoir droit à une rente d'invalidité du RRQ rrq.gouv.qc.ca.) La déclaration de revenus en tant que travailleur autonome impliquera l'annexe U/C pour calculer les cotisations au RRQ duesrrq.gouv.qc.ca.
- **Indemnisation des travailleurs (CNESST) :** La CNESST protège les travailleurs blessés au travail, mais les *travailleurs autonomes ne sont pas automatiquement couverts* (Source: cnesst.gouv.qc.ca). Pour recevoir une indemnisation pour un accident du travail ou une maladie professionnelle, un travailleur autonome doit demander et cotiser à la **couverture personnelle facultative** de la

CNESST (Source: cnesst.gouv.qc.ca). (Sans cela, vous pourriez supporter vous-même tous les coûts d'une blessure au travail.) Note : si vous avez des employés ou si la CNESST vous considère comme un « travailleur » en vertu de la loi, vous pourriez être tenu de souscrire une assurance CNESST.

Considérations fiscales pour l'assurance

- **Primes d'assurance santé/dentaire** : Les primes payées pour une assurance santé et dentaire privée peuvent être déduites comme dépense d'entreprise pour un professionnel autonome (Source: mileiq.com). Alternativement, elles peuvent être considérées comme des frais médicaux admissibles sur votre déclaration de revenus personnelle (sous réserve de seuils) en vertu des règles fiscales fédérales et québécoises.
- **Primes d'assurance invalidité/vie** : Contrairement aux régimes de santé, les *primes d'assurance invalidité et vie* ne sont généralement **pas déductibles d'impôt** pour les particuliers (Source: mileiq.com). La règle fiscale est que si vous payez votre assurance invalidité (et non votre société ou association), alors toute prestation que vous recevez par la suite est non imposable (Source: mileiq.com). (En pratique, cela signifie que vous ne pouvez pas déduire les primes d'invalidité, mais cela signifie également que les prestations ne sont pas considérées comme un revenu imposable.)
- **Cotisations au RPC/RRQ** : Vos cotisations au RRQ sont déductibles de votre déclaration de revenus et génèrent également des crédits d'impôt québécois. (En 2024/25, vous payez les parts de l'employé et de l'employeur.)
- **Consultez un professionnel** : Les règles fiscales peuvent être complexes (surtout si vous vous incorporez ou dirigez une société professionnelle), il est donc judicieux de consulter un comptable pour structurer correctement vos achats d'assurance et vos déductions.

Besoins en assurance spécifiques au secteur

- **Travailleurs autonomes en technologie** : Les développeurs de logiciels, les consultants en TI et les agences numériques devraient privilégier l'*assurance responsabilité civile cybernétique*, qui couvre le piratage, les logiciels malveillants et les violations de données. Ils peuvent également avoir besoin d'une assurance E&O spécialisée pour les logiciels/médias, et de limites plus élevées pour la responsabilité civile générale s'ils voyagent ou livrent du matériel. La couverture pour les équipements coûteux (serveurs, ordinateurs portables) est importante.

- **Professionnels de la création** : Les designers, photographes, artistes et écrivains devraient se concentrer sur la *responsabilité civile professionnelle* (E&O) et la *responsabilité civile des médias* (qui couvre la diffamation ou les réclamations pour droits d'auteur). Les studios à domicile ou les galeries nécessitent une assurance biens pour l'art/l'inventaire, et une responsabilité civile si des clients visitent votre espace. De nombreux travailleurs autonomes créatifs rejoignent des associations qui offrent des tarifs de groupe sur l'E&O et les forfaits d'affaires.
- **Métiers et entrepreneurs** : Les électriciens, charpentiers, plombiers et autres gens de métier doivent souvent souscrire une assurance responsabilité civile générale (RCG) substantielle – parfois 2 millions de dollars ou plus – car ils travaillent sur les sites des clients. Ils devraient assurer leurs outils et véhicules utilisés pour les affaires. Bien que la couverture de la CNESST ne soit pas automatique, de nombreux travailleurs autonomes des métiers y adhèrent pour les accidents du travail. Si vous êtes certifié (par exemple par la CCQ ou un autre ordre), vérifiez si une assurance est obligatoire.
- **Consultants et conseillers** : Les consultants indépendants (finance, juridique, gestion) ont besoin d'une solide assurance responsabilité civile professionnelle/E&O pour couvrir les réclamations liées aux conseils. L'assurance interruption d'activité peut être précieuse pour les consultants qui facturent des honoraires mensuels. Selon les contrats clients, des limites d'indemnité professionnelle peuvent être contractuellement exigées.

Dans tous les cas, évaluez les risques spécifiques de votre domaine : qu'est-ce qui pourrait mal tourner, et quelle assurance existe pour le couvrir ? Par exemple, un rédacteur pigiste pourrait ne pas avoir besoin d'assurance outils, mais un administrateur système avec des serveurs clients en aurait besoin. Adaptez vos polices (et les limites de couverture) aux services que vous fournissez et aux actifs que vous utilisez.

Conseils pour choisir et mettre à jour votre couverture

- **Évaluez vos risques** : Dressez une liste de vos principaux actifs (santé, équipement, données) et passifs (réclamations légales, pertes de revenus). Considérez la probabilité et le coût de chaque risque.
- **Magasinez** : Obtenez des devis de plusieurs assureurs ou courtiers. Comparez les détails de la couverture (franchises, exclusions, limites). Un courtier d'assurance spécialisé dans les petites entreprises peut vous aider à adapter les polices.
- **Examinez régulièrement** : Mettez à jour votre couverture à mesure que votre entreprise se développe. Si vous achetez de nouveaux équipements, prenez de plus gros clients, ajoutez un partenaire ou déménagez, vos besoins en assurance changent. Planifiez une révision annuelle de

votre assurance.

- **Regroupez si possible** : Vérifiez si votre association professionnelle ou un régime de groupe offre de meilleurs tarifs pour l'assurance santé ou responsabilité civile. Certains travailleurs autonomes forment des coopératives ou des groupes pour obtenir des tarifs de groupe.
- **Documentez tout** : Conservez des copies des documents de police et des communications relatives aux réclamations. Signalez rapidement les incidents aux compagnies d'assurance. Tenez une bonne comptabilité : les déclarations de revenus et les états financiers peuvent être exigés pour les demandes de prestations (par exemple, invalidité).

En comprenant ces différents types d'assurance et en planifiant en conséquence, les travailleurs autonomes du Québec peuvent se protéger et protéger leurs entreprises contre les incertitudes de la vie. Consultez des sources fiables (fournisseurs d'assurance, sites web gouvernementaux, conseillers professionnels) et restez informé, car les règles et les offres peuvent changer.

Sources : Informations fiables du gouvernement du Québec et des assureurs (Source: ramq.gouv.qc.ca) (Source: cnesst.gouv.qc.ca) rrq.gouv.qc.ca (Source: canada.ca) (Source: ramq.gouv.qc.ca) ; revues de l'industrie et blogs d'assurance (Source: hellosafe.ca) (Source: hellosafe.ca) (Source: trushieldinsurance.ca) (Source: mileiq.com).

Étiquettes: assurance-travailleur-autonome, quebec, travailleur-autonome, assurance-sante, responsabilite-civile-professionnelle, protection-revenu, ramq, sante-privee, assurance-entreprise

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a vibrant and thoughtfully designed workspace ideally situated along the picturesque Lachine Canal in Montreal's trendy Griffintown neighborhood. Just steps away from the renowned Atwater Market, members can enjoy scenic canal views and relaxing green-space walks during their breaks.

Accessibility is excellent, boasting an impressive 88 Walk Score, 83 Transit Score, and a perfect 96 Bike Score, making it a "Biker's Paradise". The location is further enhanced by being just 100 meters from the Charlevoix metro station, ensuring a quick, convenient, and weather-proof commute for members and their clients.

The workspace is designed with flexibility and productivity in mind, offering 24/7 secure access—perfect for global teams and night owls. Connectivity is top-tier, with gigabit fibre internet providing fast, low-latency connections ideal for developers, streamers, and virtual meetings. Members can choose from a versatile workspace menu tailored to various budgets, ranging from hot-desks at \$300 to dedicated desks at \$450 and private offices accommodating 1–10 people priced from \$600 to \$3,000+. Day passes are competitively priced at \$40.

2727 Coworking goes beyond standard offerings by including access to a fully-equipped, 9-seat conference room at no additional charge. Privacy needs are met with dedicated phone booths, while ergonomically designed offices

featuring floor-to-ceiling windows, natural wood accents, and abundant greenery foster wellness and productivity.

Amenities abound, including a fully-stocked kitchen with unlimited specialty coffee, tea, and filtered water. Cyclists, runners, and fitness enthusiasts benefit from on-site showers and bike racks, encouraging an eco-conscious commute and active lifestyle. The pet-friendly policy warmly welcomes furry companions, adding to the inclusive and vibrant community atmosphere.

Members enjoy additional perks like outdoor terraces and easy access to canal parks, ideal for mindfulness breaks or casual meetings. Dedicated lockers, mailbox services, comprehensive printing and scanning facilities, and a variety of office supplies and AV gear ensure convenience and efficiency. Safety and security are prioritized through barrier-free access, CCTV surveillance, alarm systems, regular disinfection protocols, and after-hours security.

The workspace boasts exceptional customer satisfaction, reflected in its stellar ratings—5.0/5 on Coworker, 4.9/5 on Google, and 4.7/5 on LiquidSpace—alongside glowing testimonials praising its calm environment, immaculate cleanliness, ergonomic furniture, and attentive staff. The bilingual environment further complements Montreal's cosmopolitan business landscape.

Networking is organically encouraged through an open-concept design, regular community events, and informal networking opportunities in shared spaces and a sun-drenched lounge area facing the canal. Additionally, the building hosts a retail café and provides convenient proximity to gourmet eats at Atwater Market and recreational activities such as kayaking along the stunning canal boardwalk.

Flexible month-to-month terms and transparent online booking streamline scalability for growing startups, with suites available for up to 12 desks to accommodate future expansion effortlessly. Recognized as one of Montreal's top coworking spaces, 2727 Coworking enjoys broad visibility across major platforms including Coworker, LiquidSpace, CoworkingCafe, and Office Hub, underscoring its credibility and popularity in the market.

Overall, 2727 Coworking combines convenience, luxury, productivity, community, and flexibility, creating an ideal workspace tailored to modern professionals and innovative teams.

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. 2727 Coworking ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.